



Que met-on dans la récompense dans le cadre du divorce?

Par **YASMINE**, le **02/03/2008** à **10:46**

Bonjour, je suis divorcée et aujourd'hui dans le cadre du partage, mon ex-époux réclame la moitié du prix de la maison. Les traites de cette maison ont été payées par une assurance prêt sur ma tête à 100 % (nous étions mariés sous le régime de la communauté), je suis en invalidité, et je pensais que l'assureur s'est substitué à mes revenus et donc ça devait être pris en compte dans le cadre de la récompense. Merci de m'aider et me dire si j'ai raison ou pas, et quels sont les articles de loi qui sont en ma faveur. Merci beaucoup, cordialement yasmine

Par **YASMINE**, le **08/03/2008** à **07:55**

bonjour, Peut-on répondre à ma question SVP. Yasmine

Par **jeetendra**, le **08/03/2008** à **09:54**

bonjours, êtes vous marié sous le regime de la communauté ou celui de la separation des biens, si sous regime de la communauté il y aura partage à part egale des biens issus de la communauté à ma connaissance, sauf en cas de rachat de part où il y aura eventuellement recompense ou soulte, pour le probleme de l'assurance invalidité soyez un peu plus complet il manque des elements indispensables pour vous repondre, cordialement

Par **YASMINE**, le **08/03/2008** à **10:56**

bonjour jeetendra,rrnmerci pour votre réponse.rrnNous étions mariés sous le régime de la communauté.rrnA l'acquisition du bien, nous avons souscrit 2 contrats d'assurances à 100 % sur chaque emprunteur.rrnJe tombe malade ; 3 ans après je suis mise en invalidité et c'est mon assurance qui a payé toutes les traites jusqu'à la fin du crédit toujours après avoir justifier de mon état de santé avec expertise médical et controle médical régulier.rrnNous nous sommes séparés, j'ai continué à payer uniquement les primes d'assurances de mon ex-mari jusqu'à la fin du crédit.rrncordialementrrnYasmine

Par **YASMINE**, le **13/03/2008** à **15:27**

bonjour à tous,rrnPeut-on répondre à ma question SVP.?rrnrnyasmine